



Commission permanente du Comité du Massif Alpin du 4/11/2019

Intervention de Michel GRAMBERT en tant que président du Groupe Forêt-Filière Bois

LE BILAN

Le groupe de travail Forêt – Filière Bois s'est réuni régulièrement au rythme de trois fois par an depuis 2015. Il atteint les objectifs qui lui sont assignés :

- Suivre la mise en œuvre de la stratégie forestière alpines et de la faire évoluer en fonction des enjeux.
- Partager la connaissance des opérations les plus pertinentes ou les grands projets à transférer, mutualiser.
- Coordonner les sources de financements et contribuer à les rendre lisibles pour les acteurs en optimisant les effets leviers.

Forts de résultats encourageants, tous (professionnels, Etat, Régions...) ont confirmé lors du dernier groupe forêt du 8 octobre l'importance de poursuivre la dynamique engagée autour de la stratégie forestière du massif des Alpes et la nécessité d'une instance de travail coordonnée à l'échelle interrégionale.

Le bilan provisoire de la programmation 2014-2020 (ne comptabilisant pas encore les dernières demandes de financement déposées en 2019 et 2020) fait état d'un volume financier de plus de 27 millions d'euros, dont 83% ont été investis dans des unités de transformation du bois et 17% ont été dédiés au financement du travail d'animation et d'études. A ce jour, 40 entreprises de transformation du bois ont été aidées par les soutiens financiers publics.

Les soutiens de l'Etat (FNADT) se sont élevés à 2,5 millions d'euros jusqu'à aujourd'hui et la demande en aides FNADT dépassera probablement 3 millions d'euros en fin de programmation (sur la base des dossiers déposés ou en instance d'être déposés). Les soutiens de la Région AURA et de la Région SUD se sont élevés jusqu'à aujourd'hui à respectivement à 930 000 et 730 000 euros en cofinancement des projets soutenus dans la CIMA.



Les fonds européens FEDER POIA ont quant à eux été fortement mobilisés avec 4,8 millions d'euros programmés à ce jour. Le chiffre final des demandes POIA devant probablement dépasser, avec 6,2 millions d'euros (sur la base des dernières demandes déposées au mois d'octobre 2019) l'enveloppe de 6 millions d'euros définie initialement pour la période 2014-2020. L'évolution constante de l'enveloppe POIA sur les programmations successives (500 000 puis 3 millions puis 6 millions) et la consommation de l'ensemble des crédits est un bon indicateur des besoins croissants des entreprises.

La certification Bois des Alpes est l'un des outils essentiels de la politique de massif. Depuis 2014, le nombre d'entreprises certifiées n'a cessé de croître passant de moins de 20 en 2014 à 70 en 2020. Le nombre de projets exigeant du Bois des Alpes est également en augmentation. Après les 20 premiers bâtiments pilotes, 130 projets sont aujourd'hui construits avec du Bois des Alpes ou sur la voie de l'être. Seul bémol, les volumes sont inférieurs aux attentes, ce qui est notamment dû à la difficulté de s'insérer dans les grands projets de construction. Enfin, la dynamique Bois des Alpes n'a pour le moment pas réussi à inverser la tendance, encore à la baisse, de la mobilisation des bois dans les forêts alpines.

Retenons que l'image, la notoriété et l'ancrage du Bois des Alpes se sont considérablement améliorés et que nous pouvons travailler sur cet acquis pour continuer à avancer.

LA STRATEGIE FORESTIERE ALPINE

La **stratégie de massif est claire** et est aujourd'hui **reconnue par tous**. En plus des deux piliers essentiels (bois construction, bois énergie) à placer à nouveau au cœur de la stratégie post 2020, travailler sur l'امت forestier apparaît aujourd'hui nécessaire. Les échanges dans le cadre du groupe forêt me permettent de formuler cette nouvelle stratégie :

1. Conforter la structuration d'une filière locale de valorisation du Bois de construction grâce à la certification Bois des Alpes
2. Repositionner l'appui au bois énergie sur la demande avec le soutien à la mise en place de réseaux de chaleur en territoire de montagne
3. Ouvrir sur la résilience de la forêt dans le contexte du changement climatique et améliorer l'exploitation durable des ressources en montagne en favorisant l'innovation et l'expérimentation de politiques

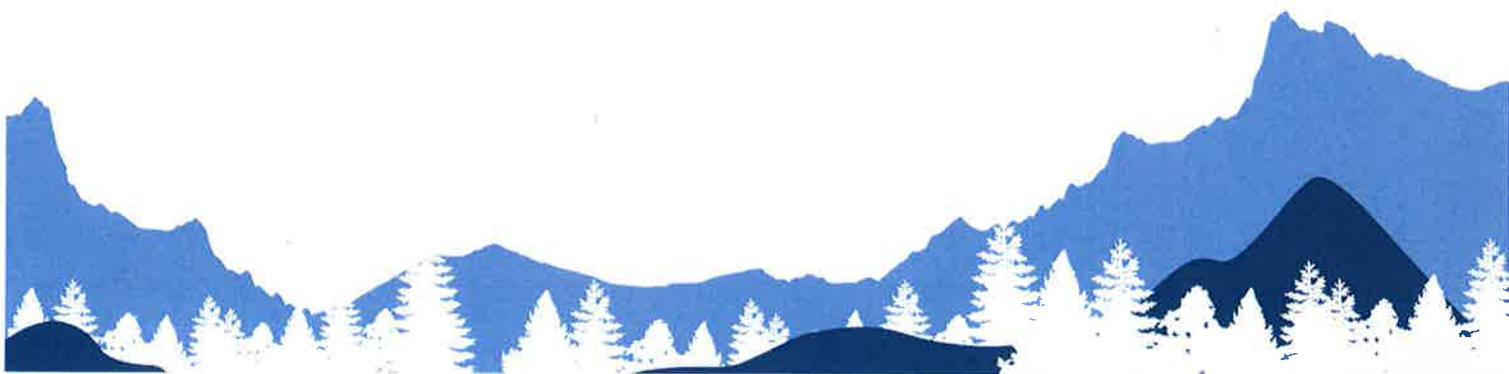
LA PROGRAMMATION POST 2020

Aujourd'hui, pour poursuivre la dynamique il faut **amplifier significativement** la portée de notre action. Cela passe par **davantage de moyens** alloués aux mesures dédiées à la forêt et au bois, mais aussi par des **réponses transversales**. Les autres domaines d'action du Comité de massif et la contribution de chaque membre du Comité de massif dans son domaine d'action respectif donnent des possibilités réelles pour amplifier notre action en faveur de la forêt et du bois. Nous pouvons donc structurer notre action selon 3 niveaux :



1^{er} niveau : Conforter et faire évoluer les mesures forêt-bois

- **Bois construction** : il reste beaucoup de travail à faire mais un écosystème de 70 entreprises certifiées existe et il faut désormais les aider à travailler collectivement pour devenir concurrentielles. Des perspectives très favorables s'annoncent avec de grands investissements en projet (ABC ; Scierie Blanc ; Bayle). Autant d'indicateurs qui nous disent que nous sommes sur la bonne voie et qu'il nous faut persévérer. Voilà comment :
 - Etoffer l'enveloppe FNADT/Régions dédiée à la structuration et au développement de la filière bois construction « Bois des Alpes »
 - Faire évoluer le cadre d'aides :
 - Renforcer les engagements des entreprises sollicitant de l'argent public, avec des garanties apportées par des contrats d'approvisionnement et par la mise en place d'une politique commerciale mettant en avant le bois certifié
 - Bonifier l'aide aux entreprises s'associant dans le cadre d'un investissement structurant (type Alpes Bois Collage)
 - Porter une attention à la problématique de la transmission des petites entreprises
- **Bois énergie** : Au vu de la nécessité d'accélérer notre transition énergétique pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris et de la faible capacité d'ingénierie et d'investissement sur nos territoires ruraux de montagne, le Groupe forêt Filière Bois souhaite travailler de manière plus ambitieuse sur le développement des réseaux de chaleur alimentés avec du Bois Energie. Actuellement, l'ADEME a mis en place des Contrats de développement des Energies renouvelables pour accompagner les territoires et leur permettre de grouper les projets pour atteindre les seuils de production du fond chaleur. Cette méthode est positive et représente une avancée. Néanmoins les communes de montagne les plus petites et les plus isolées qui nécessitent un accompagnement technique et financier renforcé pourront difficilement s'intégrer dans le dispositif. On peut citer la difficulté de la transition du tout électrique au circuit de chaleur, qui concerne particulièrement les Alpes. Nous souhaiterions qu'un partenariat s'engage avec l'ADEME dans le cadre de la CIMA pour bonifier ce dispositif et ainsi le rendre accessible.
- **Amont forestier** : Un nouvel axe de travail émerge avec la question de l'adaptation de nos forêts au changement climatique et de la résilience. Il est nécessaire de travailler sur cet enjeu à l'échelle interrégionale. Lorsqu'on parle de résilience, on n'évoque pas seulement la capacité des essences à s'adapter à de nouvelles conditions, on parle aussi de la capacité de la filière à s'organiser en cas de crise. Il peut s'agir par exemple d'attaques de scolytes, phénomène amplifié par le réchauffement, qui nécessite une logistique particulière. Il s'agira, au travers de notre action de trouver des solutions pour mieux gérer et mieux exploiter la forêt. Le groupe forêt a notamment fait remonter les besoins d'appui à l'installation des entrepreneurs de travaux forestier et d'innovation technique (câble, ballon). L'innovation doit également et surtout se situer au niveau des politiques publiques. Pour augmenter les surfaces de forêt réellement gérées, il faut traiter la question foncière en apportant des réponses au problème du morcellement, celui-ci étant très élevé dans les Alpes. L'expérimentation de nouveaux dispositifs et le rôle des communes dans la mise en œuvre de ces dispositifs seront déterminants.



2^{ème} niveau : Intégrer la forêt et le bois dans l'ensemble des politiques du Comité de massif

La transversalité des politiques est essentielle, elle est signe de cohérence. Pour la politique forêt-bois du massif, cette transversalité peut se traduire ainsi :

- **Tourisme :**
 - Le financement des projets de construction « Espaces valléens » doit conditionner ou du moins inciter fortement à l'utilisation du bois certifié Bois des Alpes. Nous avons pu mesurer que se contenter de communiquer et de mettre en relation n'a pas produit de résultat probant.
 - Les nouveaux équipements touristiques, constituant autant de vitrines des territoires, peuvent aussi devenir, avec une communication intelligente, les vitrines des savoir-faire de la filière bois alpine.
- **Urbanisme :**
 - Les nouveaux documents d'urbanisme doivent prendre en compte les enjeux forestiers et faciliter le développement des constructions bois et des réseaux de chaleur au bois énergie.
 - Les porteurs de projet d'UTN ou autres opérations immobilières doivent intégrer l'utilisation du bois certifié Bois des Alpes et du bois énergie dans leur cahier des charges.
- **Agriculture :**
 - L'utilisation du Bois des Alpes dans la construction des bâtiments agricoles.
- **Risques :**
 - Travailler sur les questions de risque de manière transversale avec les questions de gestion et d'exploitation de la forêt est essentiel.

Le Comité de massif doit avoir l'ambition de porter les enjeux forestiers dans l'ensemble de son action. Cela signifiera s'en donner les moyens, car le fait d'étendre le champ d'action requiert plus de travail et plus de compétences.



3^{ème} niveau : Mobiliser chaque membre du Comité de massif dans son action propre

En premier lieu, il s'agit d'articuler la stratégie forestière de massif avec les politiques forestières régionales soutenues dans le cadre des PRFB et les plans de filière. La politique de massif a vocation à soutenir les démarches coordonnées à l'échelle interrégionale, favoriser les échanges de bonne pratique entre les réseaux des deux Régions.

Il est ensuite cohérent que les membres du Comité de massif contribuent, dans le champ d'action qui leur est propre, à la mise en œuvre de la Stratégie forestière alpine. Je salue certaines initiatives récentes allant dans ce sens :

- L'Etat ayant mis en place, dans certains départements alpins, une DETR à taux bonifié pour les constructions en Bois des Alpes.
- La Région AURA avec l'appel à projets bâtiments exemplaires en bois local.
- La Région Sud avec l'évolution du cahier des charges environnemental des constructions de lycées, fixant comme objectif l'utilisation de bois certifié Bois des Alpes.
- Avec certes moins d'envergure, mais avec tout autant de mérite, l'implication d'un acteur privé comme le Club Alpin Français qui travaille à intégrer de plus en plus de bois certifié Bois des Alpes dans ses constructions même si cela l'oblige à bousculer ses habitudes.

J'appelle l'ensemble des collectivités représentées à s'engager dans cette dynamique en se donnant les moyens de privilégier l'utilisation du bois des Alpes dans leurs propres projets et encourage les acteurs privés qui le peuvent à valoriser le bois des Alpes et à le faire savoir.

Je vous remercie.

